

ou douze voix. En tout cas, comme il suffisait hier d'un simple déplacement de 5 voix pour que M. Bétolant l'emportât sur son concurrent, vous voyez que les conservateurs ont de la marge lorsqu'il s'agit de savoir si la majorité sénatoriale est, ou non, disposée à faire litière de la liberté de l'enseignement et des droits des pères de famille.

C'est, du reste, l'avis du *Mot d'Ordre* et de la *Justice*, pour lesquels il n'est nullement démontré que parce que M. Broca a été élu, l'article 7 sera voté. Le journal de M. Clémenceau va même plus loin; il lui paraît que si M. de Freycinet ne doit pas décidément se rendre au sein de la commission d'amnistie pour y faire les déclarations attendues par M. Louis Blanc et ses amis, c'est parce qu'il s'agit de ménager la santé de l'article 7, santé plus délicate que jamais.

Il y a peut-être du vrai dans cette appréciation, d'autant plus que ce n'est pas seulement à l'égard de l'amnistie que nos gouvernants essayent de temporiser, comme s'ils voulaient ménager la chèvre radicale et le chou centre gauche, mais encore à l'égard des réformes de la magistrature que l'on pourrait croire bel et bien entrées, tant il en est peu question maintenant. Il est clair que sans la nécessité de mériter les bonnes grâces de certains sénateurs en vue de la loi Ferry relative à l'enseignement supérieur, les tergiversations actuelles n'auraient pas de raison d'être.

Dans tous nos cercles parlementaires, on s'est vivement entretenu, depuis 24 heures, de la catastrophe de Clichy et ses entretiens ne paraissent pas devoir rester stériles, puisque l'on annonce que la proposition suivante va être déposée sur le bureau de la Chambre, par MM. Margue et de Janzé :

« Les soussignés demandent à interpellier M. le ministre des travaux publics sur la part de responsabilité qui peut être attribuée au service du contrôle de l'Etat dans le terrible accident qui vient d'avoir lieu sur le chemin de fer de l'Ouest. »

Les promoteurs de cette interpellation déclarent hautement que c'est moins la catastrophe du 3 février qui se trouve visée par eux que la périodicité de ces retours réguliers d'accidents que les Compagnies appellent par euphémisme un lamponnement.

Aussi, ajoute le feuilleton de M. Clémenceau, le véritable terrain de l'interpellation doit être : « Le matériel, le service des employés, la rémunération de ces mêmes employés, toutes choses qui dépendent de la loi et des règlements de 1845, sont exposées aux après calculs d'une lésinerie devenue meurtrière pour les voyageurs. »

Certes les compagnies de chemins de fer ne sont pas à l'abri de toute critique ; mais si l'on se donnait la peine de réfléchir à l'encombrement de certaines lignes, aux multiplicités des trains, ainsi qu'aux retards qu'ils subissent dans leur marche, par suite de circonstances indépendantes de la volonté de chacun, on arriverait à cette conclusion : qu'il est extraordinaire que les accidents ne soient pas plus nombreux. Voici, du reste, pour ne parler que de la voie unique sur laquelle s'est produite la catastrophe du 3, la nomenclature des trains qui y passent à quelques minutes d'intervalle :

1. Tous les trains circulaire Ouest-Nord environ dix-huit trains montants et dix-huit descendants ;
2. Tous les trains de Saint-Germain, soit environ le même nombre, dix-huit montants, dix-huit descendants ;
3. Tous les trains de grande ligne, Rouen, le Havre, Dieppe, Fécamp, Trouville et la Bretagne ; environ seize trains aller et autant retour ;
4. Les trains express, en destination d'Argenteuil, sept montants, sept descendants ;
5. Les express, en destination de Saint-Germain ; sept montants, sept descendants ;
6. Tous les trains de Gisors ; environ 5 montants, 5 descendants ;
7. Plus, tous les trains de marchandises, en destination de Rouen, le Havre, Dieppe, Trouville, Fécamp, Gisors, Evreux, toute la Bretagne, la ceinture des grande banlieue, et enfin tous les trains de grande ligne, qui n'y a nul part au monde une voie aussi dangereuse que celle-là et que comme le disent ce matin plusieurs journaux : « Le seul moyen de parer à l'avenir aux accidents, serait que la Compagnie de l'Ouest eût une voie distincte pour la ligne de Saint-Germain, la ligne circulaire et la grande ligne. »

Hier soir à eu lieu à la salle des écoles de la rue d'Aras, la réunion des délégués des groupes ouvriers annoncée depuis quelques jours. Après un débat aussi confus qu'agité relatif à la formation de quatre groupes principaux se réunissant en cas de besoin :

1. Groupe des Chambres syndicales ;
 2. Groupe des autres sociétés ouvrières ;
 3. Groupe des sociétés de production ;
 4. Groupe des sociétés de consommation ; l'assemblée a procédé à la nomination de la commission chargée de préparer le congrès ouvrier qui doit avoir lieu au Havre.
- Cette commission est composée de neuf membres qui devront composer de neuf délégués par groupe pour former

la commission d'organisation du congrès.

On a appris, pendant la Bourse, que M. Cazot s'était présenté seul aujourd'hui, au sein de la commission d'amnistie, et qu'il y avait renouvelé les déclarations contraires à la proposition Louis Blanc faites au nom du gouvernement dans les bureaux réunis il y a quinze jours pour nommer la commission actuelle. Cette nouvelle n'a surpris personne, attendu la nature des obstacles que l'on sait s'opposer aux revendications de l'extrême gauche en cette occasion. Ce sera la seconde fois que ces obstacles se seront mis en travers des velléités prêtées à M. de Freycinet au sujet de l'amnistie plénière. N'est-ce pas, en effet, ce que je vous prédisais il y a quelques jours ?

La Bourse, qui était restée jusqu'ici indifférente aux projets d'armement du prince de Bismarck et de M. de Moltke, a ouvert l'oreille aux commentaires des feuilles anglaises et russes. Une assez vive réaction est résultée de cette impression qui d'ailleurs paraît pas sagère ; car les places étrangères sont fort calmes. Les consolidés anglais, néanmoins, ont fléchi de 1/8, ils se cotent 98 5/8.

On annonçait dans le monde de la haute spéculation qu'il résultait des documents insérés dans le *Livre bleu* communiqué au Parlement anglais que la Chancellerie de Saint-Petersbourg avait déclaré à l'ambassadeur d'Angleterre que les troupes russes ne songeaient point à l'occupation de Merv ; mais que si les Anglais poussaient une pointe jusqu'à Hérat et menaçaient ainsi les possessions asiatiques de la Russie, les troupes moscovites n'hésiteraient pas à occuper les positions centrales de l'Asie pour résister aux Anglais. Cette déclaration est tenue pour assez vive. On fait également remarquer la nouvelle affirmation de lord Beaconsfield disant que les Balkans doivent toujours être considérés comme les frontières naturelles de la Turquie, du côté du Danube. Que vont penser de cela les Bulgares soutenus par les Russes, qui prétendent empêcher les Turcs d'occuper les Balkans, quoi qu'il arrive ? Les bassiers profitent de la circonstance pour peser sur les cours.

Le centre gauche du Sénat s'est réuni aujourd'hui, pour procéder au choix d'un candidat au siège de sénateur inamovible rendu vacant par la mort de M. Léonce de Lavergne. M. John Lemoine a réuni 18 voix ; M. Victor Lefranc, 8 ; M. Wurtz, 3 ; M. André, 3. Le nombre des votants était de 32. M. John Lemoine a été proclamé candidat définitif.

L'Union républicaine qui vient de terminer sa séance particulière, a élu M. Spuller son président par 51 voix sur 89 votants. M. Boyssat a réuni 37 suffrages. Ce dernier, au second tour de scrutin, a été élu vice-président par 68 voix. MM. Labuze et Thomson ont été élus secrétaires, M. Dréo, questeur. M. Henri Brisson, avant de quitter le fauteuil de la présidence a prononcé naturellement une allocution. Parler et parler encore, n'est-ce point là l'unique mission de nos parlementaires ? Bref, M. Brisson a remercié ses collègues de l'avoir chargé d'une interpellation qui, si elle n'a pas réuni la majorité, a eu du moins ce résultat de pousser le Gouvernement « dans une voie plus démocratique. » M. Henri Brisson doit être en train, en ce moment, de monter au Capitole.

INFORMATIONS

Les obsèques de M. Granier de Cassagnac ont eu lieu mercredi à Couloume. Le deuil était conduit par les quatre fils de M. de Granier de Cassagnac : MM. Paul de Cassagnac, député de Condom ; Louis de Cassagnac, lieutenant de dragons ; Albert de Cassagnac, maréchal des logis d'artillerie, et Georges de Cassagnac. M. Vives, maire de Plaisance, a prononcé quelques paroles sur la tombe.

Le *Gaulois* publie une lettre adressée par M. Paul de Cassagnac, au président de la Chambre des députés, à l'occasion de l'organisation funèbre que celui-ci a prononcée sur son père. Echange de politesse et de courtoisie ; ce n'est pas nous qui nous en plaignons :

Paris, 5 février 1880.
Monsieur le Président,
Les luttes politiques font de nous des adversaires que tout sépare ; mais je croirais manquer à la loyauté qui a guidé ma vie entière si, tout en vous exprimant ma grande personne, je ne vous remerciais publiquement, au nom de ma famille, de la complète justice que vous avez rendue au chef bien-aimé qu'elle vient de perdre.
Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

PAUL DE CASSAGNAC,
Député du Gers.
Autre procédé, autre ton. Voici la lettre que M. Louis de Cassagnac vient d'adresser au *Mot d'Ordre*, qui la publie tout en protestant contre l'appréciation qui y est contenue :

Château du Couloume, par Plaisance (Gers).
Monsieur,
J'apprends qu'un article outrageant pour la mémoire de mon père a paru dans votre journal. Cet article, je le lirei à ma rentrée à Paris, car j'ai sans doute été malade, près de ma mère. Dans une quinzaine de jours, je vous porterai la réponse que m'inspirera la lecture de votre feuille.
J'ai bien l'honneur de vous saluer.

LOUIS DE CASSAGNAC,
Lieutenant au 5^e dragons.

Un banquet royaliste a eu lieu hier à Rennes, pour célébrer un procès perdu. On sait, en effet, que la cour de Rennes vient d'élever de 16 à 300 francs l'amende due par M. de Lambilly et autres pour crime de : Vire le roi ! à la réunion de Sainte-Anne-d'Auray. Mille convives environ, dit le *Figaro*, étaient présents, parmi lesquels M. Le Gonidec de Traissan, député. La presse parisienne était représentée par

MM. Mayol de Luppi, de l'*Union*, Saint-Patrice du *Tribunal*, etc. M. de Na Baragon, sénateur qui s'était fait l'avocat de M. de Lambilly, n'a pu se trouver au banquet, forcé qu'il avait été de regagner Paris afin de venir voter jeudi au Luxembourg.

Le général Charette a prononcé un allocution.

Bulletin Economique

Mouvement COMPARATIF DE LA CONDITION PUBLIQUE DE ROUBAIX

Mouvement du mois de janvier 1880	
9.238 colis de laine peignée	983.800 k ⁵
94 » d'écaillures blouses	9.582
786 » de laine filée	82.814
1 » de soie	2.193
2.665 » de coton	284.298
12.773 colis pesant ensemble 1.370.767 k ⁵	
Mouvement du mois de janvier 1879	
12.468 colis de laine peignée	1.341.085 k ⁵
44 » d'écaillures blouses	4.266
745 » de laine filée	79.192
1 » de soie	2.193
1.792 » de coton	191.257
15.049 colis pesant ensemble 1.616.060 k ⁵	
Mouvement du mois de janvier 1880	
14.569 colis de laine peignée	1.566.492 k ⁵
210 » d'écaillures blouses	21.294
929 » de laine filée	98.789
1 » de soie	2.193
1.974 » de coton	246.210
17.705 colis pesant ensemble 1.900.354 k ⁵	
Décreusage, 91 opérations	
Tirages, 233 id.	
Le Directeur, A. MESN.	

Bulletin Militaire

Le nombre de demandes de rengagement de sous-officiers dans les conditions de la loi du 22 juin 1878 est fixé, pour cette année, au vingtième des sous-officiers. Le ministre de la guerre avait été consulté sur la question de savoir si les corps de troupe dans lesquels la proportion des rengagements à recevoir, avec prime en 1878 et 1879 n'a pas été atteinte, peuvent reporter sur l'année 1880 les places dont ils n'ont pas été pourvus. Le ministre vient de faire connaître que la proposition des rengagements à recevoir, avec prime en 1878 et 1879 n'a pas été atteinte, peuvent reporter sur l'année 1880 les places dont ils n'ont pas été pourvus. Le ministre vient de faire connaître que la proposition des rengagements à recevoir, avec prime en 1878 et 1879 n'a pas été atteinte, peuvent reporter sur l'année 1880 les places dont ils n'ont pas été pourvus.

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

Un fait assez rare se produit dans le canton de Tourcoing-Sud, où une élection doit avoir lieu dimanche pour le conseil d'arrondissement. Deux frères MM. Paul et Léon Ducrocq, fils du conseiller décédé, sont en concurrence pour la présidence de la société de secours mutuels de Saint-Jean. Le candidat des conservateurs, le second, capitaine d'infanterie démissionnaire, est soutenu par la gauche. Naturellement, le *Gaulois de Tourcoing* appuie M. Paul Ducrocq qui l'emportera selon toute apparence.

Voici en quels termes s'exprime le feuilleton quinquennal :

« Des nouvelles nous arrivent des trois communes qui constituent la circonscription électorale, et toutes font prévoir la nomination de M. Paul Ducrocq, à une grande majorité. Pour Tourcoing proprement dit, le succès est certain. Les électeurs tiennent à renouer, dans leur représentation au Conseil d'arrondissement, un homme de valeur et d'activité, donnant toutes les garanties politiques et religieuses, et surtout, en pleine concordance de tendances avec eux. M. Paul Ducrocq est donc désigné d'avance. »

« M. Paul Ducrocq, notaire et président d'une grande société de secours mutuels est à même de rendre les plus sérieux services. Il occupe la même position que son oncle dans le monde, n'est plus apte que lui à remplir le même mandat. »

« M. Paul Ducrocq a été initié par son père, aux questions traitées au Conseil d'arrondissement : répartitions d'impôt, délibérations budgétaires, études des besoins circonscriptionnels. Ce n'est donc pas étranger à toutes les affaires comme tant d'autres qu'il entrera au Conseil, mais en mandataire conscient et libre. »

« En votant pour M. Paul Ducrocq on fera une œuvre de logique, en même temps qu'un acte juste et droit. »

Ce matin a été célébré à Saint-Martin avec une grande solennité le service funèbre de notre concitoyen M. l'abbé Henri Delgrange, curé de Saint-Sauveur. L'assistance était très-nombreuse.

Un correspondant nous écrit : « M. l'abbé Delgrange avait eu, dans un temps relativement court, conquis tous les cœurs de ses paroissiens. Aussi sa mémoire sera-t-elle bien et conservée parmi eux. — Que de fruits on avait déjà retirés de sa bonté, de sa charité, de son dévouement, de cette « vraie » vie d'apôtre, en un mot, et que de consolations résultait de son va-et-vient pas arguer pour l'avenir de ces précieuses qualités qui font le saint prêtre ! Puissent ces touchants souvenirs apporter quelque allègement à la poignante douleur de la bienfaitrice, qui a adopté M. Delgrange dès son enfance et l'entouré d'une affection toute maternelle ! »

L'œuvre les toiles de Roubaix a distribué cet hiver :

- 1000 chemises de filles
- 822 chemises de garçons
- 648 robes en molleton
- 637 pantalons de velours
- 1729 paletots colonnade et tabliers
- 886 paires de bas de laine
- 1900 Paires de sabots
- 587 cache-nez de flanelle
- 501, 800 objets de vêtements.

Bien que le nombre des asiles ait doublé cette année, on a pu faire face aux besoins les plus urgents. Nos pauvres pourront enseigner à leurs petits enfants la reconnaissance envers les dames du Comité et envers celles qui, par leurs généreuses offrandes contribuent à cette œuvre si éminemment charitable.

On écrit de Paris, le 6 février : « M. le président du Comité agricole de Lille, a été accueilli de la façon la plus cordiale à la soirée donnée jeudi par M. le président de la République. »

M. Tirard, ministre du commerce, s'est adressé d'accorder à M. le président du Comité une audience pour le lendemain à onze heures. Dans cette audience, le ministre a reçu la disputation du Comité composée de MM. Baucarne-Leroux, président ; Heilin, vice-président ; Butin, V. Pucelle et Vallet-Roger.

de notre région, au sujet des nouveaux tarifs douaniers.

« Le ministre leur a assuré qu'il ne pourrait pas de vue leur réclamation et les a priés de lui envoyer des notes précises sur les points essentiels de leur déposition. »

« Les délégués du Comité ont été ensuite reçus en audience spéciale par la commission extra-parlementaire de l'industrie et de l'agriculture, qui leur a fait le meilleur accueil et s'est vivement intéressée à leur déposition. »

« M. Boulanger, président du Comité agricole de Cambrai, s'était joint aux délégués du Comité de Lille ; les observations à lui présentées, ont également produit une vive impression. »

Nous lisons dans la *Vraie France* : « Jeudi soir la représentation de la *Favorito* a été marquée par un incident très-réglé. C'est à propos de M. Irac, qui s'est produit. Ce baryton, dont les débuts n'avaient pas soulevé des protestations accentuées, a, depuis, indisposé contre lui une partie du public. On lui reproche le sans façon avec lequel trop souvent il interprète les rôles, les situations tendencieuses et choquantes qui cadrent mal avec ses moyens. Il est arrivé plusieurs fois déjà à M. Irac d'être chassé par les fauteuils d'orchestre et plusieurs fois aussi, notamment dans un théâtre subventionné. Mais quand, le 21, il s'est permis de laisser paraître en scène l'irritation qu'il en éprouvait. »

« Que l'on discute, si l'on veut, le droit que le public a de chasser de sa salle un acteur dont l'interprétation est établie, les raisonnements n'arriveront pas à la détruire. En tout cas l'on reconnaît qu'elle a plus que partout ailleurs sa raison d'être. »

« A l'occasion de ce spectacle, nous avons vu un autre fait qui nous a paru intéressant. C'est qu'un acteur sifflé prenne une attitude provocante à l'égard des spectateurs mécontents. »

« L'incident dont nous venons de parler est la représentation de la *Favorito*. Il s'est avancé vers la rampe, faisant des salutations outrées, envoyant des baisers aux spectateurs qui sifflaient, leur disant : *Merci*. Ce spectacle a été très-élogieusement accueilli par le public. On a dit qu'il est inadmissible qu'un acteur sifflé prenne une attitude provocante à l'égard des spectateurs mécontents. »

« A l'occasion de ce spectacle, nous avons vu un autre fait qui nous a paru intéressant. C'est qu'un acteur sifflé prenne une attitude provocante à l'égard des spectateurs mécontents. »

« L'incident dont nous venons de parler est la représentation de la *Favorito*. Il s'est avancé vers la rampe, faisant des salutations outrées, envoyant des baisers aux spectateurs qui sifflaient, leur disant : *Merci*. Ce spectacle a été très-élogieusement accueilli par le public. On a dit qu'il est inadmissible qu'un acteur sifflé prenne une attitude provocante à l'égard des spectateurs mécontents. »

« L'incident dont nous venons de parler est la représentation de la *Favorito*. Il s'est avancé vers la rampe, faisant des salutations outrées, envoyant des baisers aux spectateurs qui sifflaient, leur disant : *Merci*. Ce spectacle a été très-élogieusement accueilli par le public. On a dit qu'il est inadmissible qu'un acteur sifflé prenne une attitude provocante à l'égard des spectateurs mécontents. »

« L'incident dont nous venons de parler est la représentation de la *Favorito*. Il s'est avancé vers la rampe, faisant des salutations outrées, envoyant des baisers aux spectateurs qui sifflaient, leur disant : *Merci*. Ce spectacle a été très-élogieusement accueilli par le public. On a dit qu'il est inadmissible qu'un acteur sifflé prenne une attitude provocante à l'égard des spectateurs mécontents. »

« L'incident dont nous venons de parler est la représentation de la *Favorito*. Il s'est avancé vers la rampe, faisant des salutations outrées, envoyant des baisers aux spectateurs qui sifflaient, leur disant : *Merci*. Ce spectacle a été très-élogieusement accueilli par le public. On a dit qu'il est inadmissible qu'un acteur sifflé prenne une attitude provocante à l'égard des spectateurs mécontents. »

« L'incident dont nous venons de parler est la représentation de la *Favorito*. Il s'est avancé vers la rampe, faisant des salutations outrées, envoyant des baisers aux spectateurs qui sifflaient, leur disant : *Merci*. Ce spectacle a été très-élogieusement accueilli par le public. On a dit qu'il est inadmissible qu'un acteur sifflé prenne une attitude provocante à l'égard des spectateurs mécontents. »

« L'incident dont nous venons de parler est la représentation de la *Favorito*. Il s'est avancé vers la rampe, faisant des salutations outrées, envoyant des baisers aux spectateurs qui sifflaient, leur disant : *Merci*. Ce spectacle a été très-élogieusement accueilli par le public. On a dit qu'il est inadmissible qu'un acteur sifflé prenne une attitude provocante à l'égard des spectateurs mécontents. »

« L'incident dont nous venons de parler est la représentation de la *Favorito*. Il s'est avancé vers la rampe, faisant des salutations outrées, envoyant des baisers aux spectateurs qui sifflaient, leur disant : *Merci*. Ce spectacle a été très-élogieusement accueilli par le public. On a dit qu'il est inadmissible qu'un acteur sifflé prenne une attitude provocante à l'égard des spectateurs mécontents. »

« L'incident dont nous venons de parler est la représentation de la *Favorito*. Il s'est avancé vers la rampe, faisant des salutations outrées, envoyant des baisers aux spectateurs qui sifflaient, leur disant : *Merci*. Ce spectacle a été très-élogieusement accueilli par le public. On a dit qu'il est inadmissible qu'un acteur sifflé prenne une attitude provocante à l'égard des spectateurs mécontents. »

« L'incident dont nous venons de parler est la représentation de la *Favorito*. Il s'est avancé vers la rampe, faisant des salutations outrées, envoyant des baisers aux spectateurs qui sifflaient, leur disant : *Merci*. Ce spectacle a été très-élogieusement accueilli par le public. On a dit qu'il est inadmissible qu'un acteur sifflé prenne une attitude provocante à l'égard des spectateurs mécontents. »

On nous écrit de Marcy :

« Il s'est passé un très-déplorable événement, mardi, à l'estime de Pluquet de Pont-Marq. Léonard Dierick s'étant pris de querelle avec Pierre Laridan, à propos d'argent, ils sortirent tous deux pour s'expliquer plus commodément. Aux cris poussés par l'un d'eux quelques instants après les consommateurs accoururent et arrivèrent à temps pour empêcher Dierick de jeter à l'eau, le malheureux Laridan qui était couvert de sang. »

Dierick a été arrêté par la gendarmerie de Tourcoing. Quant à Laridan, il a perdu beaucoup de sang, mais les blessures sont superficielles. »

Les expulsés dont les noms suivent ont pris la route de la frontière belge : Henri Verrier, 41 ans, né à Liège ; Désiré Desplantes, 34 ans, tailleur, né à Ruysselle ; Edmond Steyart, 42 ans, tailleur, né à Gand ; Désiré Wantreux, 27 ans, flouneur né à Verviers ; Albert Gaeremynck, 62 ans, cultivateur, à Avelghem ; Joseph Savels, 22 ans, peigneur, né à Wescapelle ; Adolphe Bruno, 60 ans, boulanger, né à Verviers.

Entendu à la gare de Tourcoing :

« Un voyageur à un douanier qui veut lui saisir une boîte d'allumettes chimiques : — Mais enfin à quoi reconnaissez-vous que ce sont des allumettes de contrebande. »

« Le douanier, carrément : — L'allumette belge s'enflamme du premier coup ; l'allumette française, jamais. »

La *Grande-Harmonie* offrira, lundi prochain, 9 février, à ses membres honoraires, un grand concert vocal et instrumental qui sera donné, à sept heures précises, dans le grand Salon de la Mairie. Ce concert sera certainement un des plus beaux que notre musique municipale ait jamais organisés, tant au point de vue du choix des artistes qu'il y aura eu de membres honoraires, critiques qu'elle s'est imposés pour satisfaire pleinement ses membres honoraires.

« La *Grande-Harmonie* s'est, en effet, assuré le concours de Mme Brunel-Laffeur, cantatrice de Paris de MM. Camillo Sivori, violoniste ; Meert, flûtiste-solo de la musique particulière de S. M. le Roi des Belges ; A. Tousart, ténor-solo de la société nationale des *Orphéistes Lillois* ; Koszul, accompagnateur et de la section symphonique (*Grande-Harmonie*). »

Voici le programme du concert : PREMIERE PARTIE. — *Grande-Harmonie*, ouverture de *Obéron*, Weber. — M. Tousart, *La Cigale*, Gounod. — M. C. Sivori, *Adagio Religioso*, rondo, *La Clochette*, Sivori et Pagani. — Mme Brunel-Laffeur, *Air du conte d'Orly*, Rossini. — M. J. Meert, grand concerto pour flûte, E. Habouy.

DEUXIEME PARTIE. — Section symphonique, ouverture du *Cheval de bronze*, Auber. — Mme Brunel-Laffeur, air de *Lalla Rouch*, F. David. — M. C. Sivori, morceau de concert sur le *Ballo in maschera*, Sivori. — M. Tousart, a. romance du *Songe d'une nuit d'été*, r. romance du *Voyage en Chine*, Amb. Thomas et Bazin. — M. J. Meert, air varié, Boehm. — M. C. Sivori, a. romance de *La Fata Morgana*, M. J. Meert. — M. J. Meert, a. romance de *La Fata Morgana*, M. J. Meert.

« Les personnes qui désiraient souscrire trouveront des listes au contrôle ou pourront le faire à l'avance chez le secrétaire de la société, M. Gustave Hoffmann, rue de Sébastopol, 49. Les conditions de l'abonnement sont de dix francs par an pour une personne seule et de vingt francs pour une famille ; la durée de l'abonnement est de six années. »

EPHEMERIDES ROUBAISIENNES

6 Février 1406 (V. St.). — Hugues de Langhe, chevalier, déclaré le bailli de la Langhe, demeurant à Lille, a acheté naguère le fief et la terre de *Gonghem*, à Roubaix, tenu des religieux de Marquette et de l'abbaye de Valenciennes. Le fief fut vendu à la somme de 200 livres de mouvaunce du fief et des terres de *Gonghem* ni de la basse-cour du lieu, pour la perception des droits seigneuriaux ; il coûta pour cette fois et sans que cela tienne à conséquence, de recevoir la moitié de la somme des biens de la ville de Valenciennes, des seigneurs de Marquette et de l'abbaye de Valenciennes, l. X, t. 57, p. 445.

7 Février 1855. — Décret qui autorise l'occupation d'un legs de 6,000 francs fait à la fabrique de l'église Notre-Dame par le défunt François-Clément Dujeux, sans autre condition que celle de l'usufruit réservé en faveur de ses deux sœurs.

7 Février 1867. — Le Conseil municipal demande un troisième commissaire de police et vole 3,500 francs pour son traitement. L'administration et la situation des affaires de la ville de Roubaix pendant l'année 1867.

Etat-civil de Roubaix. — 6 février. — Charles Blass, rue des Longues Haies, cour Jean, 16. — Emérence Decolleur, rue du Luxembourg, fort Condornier, 43. — Louise Willems, rue Saint-Laurent, 2. — Arthur Cambelbeke, rue du Luxembourg, fort Condornier, 3. — Hortense Cantart, rue de Wattle, cour Loridon, 18. — Julien Hespel, rue Bayart, 14. — Marie Dupont, rue des Fabricants, 24.

DECLARATIONS DE DECES du 6 février. — Clément Dolpote, 33 ans, ménager, rue du Coq-Franc, 59. — Amélie Grouzet, 34 ans, ménagère, Grande-Rue prolongée, maison 6. — Céline Devoudeville, 1 an, rue de la Perche, fort Sien, 24. — Marie Tonnell, 4 ans, ménagère, rue du Luxembourg, cour Warhem. — Xiphonius Dewynck, 1 an, rue de Wattle, cour SIX-gadelle, 31. — Marie Hennebert, 72 ans, hospicière, Hospice-Civil. — Louis Nieuval, 83 ans, journalier, rue du Coq-Franc, 59. — Sophie Lecomte, 69 ans, propriétaire, rue de l'Hommelet, 141. — Angèle Degryse, 1 an, rue de la Croix, maison Degryse. — Ernest Janssens, 2 ans, rue de la Redoute, 53. — Jean Lotin, 84 ans, sans profession, rue des Vélodécaps, maison Boudinghen.

Etat-civil de Tourcoing. — DECLARATIONS DE NAISSANCES du 6 février. — Pauline Desurmont, rue des Plats. — François Lecomte, 2 ans et 6 mois, chemin des Mottes.

Convois funèbres & Obits. Les amis et connaissances des familles LECONTE-BENY et Jean-Baptiste LELEUX-LECONTE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettres de faire part du décès de Mlle SOPIE LECONTE, décédée à Roubaix, le 6 février 1880, dans sa 70^e année, administrée des Sacraments sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOIS ET SERVICE SOLENNELS qui auront lieu en l'église du Sacre-Coeur, le lundi 9 courant à neuf heures 1/2. Les VIGILES seront chantées le même jour, à 4 heures, en l'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Hommelet, 141.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 10 février 1880, à 9 heures et demie, pour le repos de l'âme de Dame SYLVIE-MARIA NUYS, épouse de monsieur Joseph CAU, décédée à Roubaix, le 6 février 1879, à l'âge de 33 ans et 4 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 9 février 1880, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame MATHILDE PFLEGER, épouse de monsieur Marchand, teinturier, décédée à Roubaix, le 21 décembre 1879, à l'âge de 33 ans et 4 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, le lundi 9 février 1880, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame CATHERINE FOURNIE, épouse de M. Ladoux, décédée à Roubaix, le 29 décembre 1879, dans sa 96^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les familles L'HERMINEZ et WIBAUX, vous prient d'assister à l'OBIT SOLENNEL DU MOIS, qui sera célébré en l'église de Saint-Martin, le mercredi 11 février 1880, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Désiré L'HERMINEZ, décédé à Roubaix, le 26 décembre 1879, à l'âge de 67 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Lettres Mortuaires et d'Obits à l'imprimerie Alfred Rebour. Avis gratuits dans les deux éditions de *la Gazette de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien).

HABOURNIN. — Avant-hier, vers neuf heures du soir, deux individus cheminaient dans le chemin d'Englos, l'un portant un sac assez volumineux. Les gendarmes les rencontrant, désirent connaître le contenu du sac.

Le porteur, J. Bertaunt, mécanicien, répondit d'abord que c'étaient des volailles, puis du tabac pour sa consommation. C'était vrai. Le sac contenait environ 15 kil. de tabac haché et en feuilles. Bertaunt a prétendu qu'il venait de l'acheter chez un cultivateur d'Erquinghem, à raison de 2 fr. 20 le kil. En attendant, le mécanicien a été arrêté et son tabac transporté à l'entrepôt de Lille.

HENCHAIN. — On parle très-sérieusement de relayer Anvin et notre bourg, par une voie ferrée à la gare de Lillers en empruntant celle des mines d'Auchy-au-Bois. L'exécution de ce projet ferait arriver à meilleur compte les charbons d'Auchy, Fléchinelle et Ferfay, à Saint-Pol, Frévent, Doullens, Montreuil et ailleurs, et promettrait de faire concurrence aux charbonnages voisins, concurrence dont profiterait le public